MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
Liberté Égalité Fraternité

CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE

30 octobre 2026

Les congés payés

jours supplémentaires pour fractionnement

Comment la manière de prendre ses congés payés permet-elle de bénéficier de jours supplémentaires ?

5 semaines de congés payés par an = 30 jours ouvrables

4 premières semaines : le congé principal

24 jours ouvrables, pris en une ou plusieurs fois

5e semaine

6 jours

ouvrables

HORS CALCUL

Répartition du congé principal ouvrant droit à des jours supplémentaires

Entre le 1er mai et le 31 octobre		Entre le 1er novembre et le 30 avril
Prendre au moins 12 jours ouvrables consécutifs	+	**Prendre au moins 3 jours ouvrables** du congé principal

Combien de jours supplémentaires peuvent être obtenus ?

Moins de 3 jours	3 à 5 jours	Au moins 6 jours
pris entre le 1er novembre et le 30 avril	pris du 1er novembre au 30 avril	pris du 1er novembre au 30 avril
0 Aucun jour supplémentaire	**+ 1** jour ouvrable supplémentaire	**+ 2** jours ouvrables supplémentaires

Attention : ces règles peuvent être modifiées par **accord d'entreprise** ou, à défaut, par **convention collective.**

Ces accords peuvent notamment :

- prévoir des règles d'attribution différentes ;
- prévoir, par avance, la renonciation pour tous les salariés aux jours de fractionnement.

Trouver votre convention collective ou vos accords d'entreprise sur **code.travail.gouv.fr**

Les règles à savoir sur la renonciation aux jours de fractionnement

Les jours de fractionnement ne sont pas automatiques : le salarié peut y **renoncer**.

Sa **renonciation** doit être :

- **individuelle**
- **explicite**.

L'employeur doit **prouver** que le salarié a renoncé à ses jours supplémentaires.